



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités  
et des normes commerciales****Cinquième session**

Genève, 28 et 29 (matin) mai 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle V), le mardi 28 mai 2019, à 10 heures\*

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

**A. Débat général**

3. Questions découlant des réunions du Comité exécutif de la CEE et des réformes du Secrétaire général.
4. Amélioration de l'apport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales à la réalisation du Programme 2030

**B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires  
et procéduraux au commerce dans la région de la Commission  
économique pour l'Europe**

5. Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce :
  - a) Arménie : Conclusions et recommandations ;
  - b) Travaux en cours.

---

\* Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=JuamNc>. Les documents de session seront progressivement mis à disposition à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trade/sctcs2019>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaires papier des documents de réunion.

Les représentants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des salles de réunion du Palais des Nations, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.



6. Suite donnée dans les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.
7. Le commerce comme moyen de mise en œuvre du Programme 2030.

### C. Suite du débat général

8. Programme de travail :
  - a) Rapports des organes subsidiaires ;
  - b) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ;
  - c) Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations ;
  - d) Besoins et priorités des parties prenantes ;
  - e) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2018-2019 ;
  - f) Programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2020.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour

1. Les représentants sont invités à adopter l'ordre du jour provisoire.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire	ECE/CTCS/2019/1	Décision

### Point 2

#### Élection du Bureau

2. Les représentants seront invités à élire, pour un mandat de deux ans, un nouveau président et trois vice-présidents.

### A. Débat général

### Point 3

#### Questions découlant des réunions du Comité exécutif de la CEE et des réformes du Secrétaire général

3. Sous ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des questions découlant des réunions de 2018 du Comité exécutif de la CEE et des réformes du Secrétaire général concernant le repositionnement du système de développement des Nations Unies aux fins de sa contribution à la réalisation du Programme 2030 (A/72/124-E/2018/3).

**Point 4****Amélioration de l'apport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales à la réalisation du Programme 2030**

4. En 2017, le Bureau du Comité directeur des capacités commerciales et des normes commerciales (SCTCS) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a examiné les activités menées sous l'autorité de cet organe intergouvernemental à l'aune de leur cohérence avec le niveau d'ambition du Programme 2030 (A/RES/70/1). Les résultats ont été résumés dans une note de cadrage établie par le Président en consultation avec le Bureau et présentée aux États membres lors de la quatrième session annuelle du SCTCS (ECE/CTCS/2018/3).

5. Les États membres ont pris note des résultats et ont prié le Bureau de tenir compte des propositions de l'Union européenne et de ses pays membres lors de l'élaboration du programme de travail pour la cinquième session du SCTCS (ECE/CTCS/2018/2, Décision 2018-3). Plus particulièrement, l'Union européenne et ses pays membres ont demandé au Bureau de retravailler les propositions énumérées dans la note de cadrage du Président.

6. Les représentants sont invités à examiner le document d'information présentant lesdites propositions (ECE/CTCS/2019/3), établi par le Bureau avec l'appui du secrétariat.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Amélioration de l'apport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales à la réalisation du Programme 2030 : Propositions du Bureau	ECE/CTCS/2019/3	Décision

**B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

**Point 5****Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce****a) Arménie : Conclusions et recommandations**

7. Les représentants seront informés des conclusions et des recommandations de l'étude menée par la CEE pour évaluer les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Arménie. L'étude a été menée en 2018 en faisant appel à la méthode d'évaluation de la CEE, qui a été étendue pour rendre compte des effets des mesures non tarifaires sur la réalisation du Programme 2030.

8. L'étude rend compte des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce aux frontières et à l'intérieur des frontières et souligne les effets qu'ils ont sur les coûts de transaction (en termes d'argent et de temps). Il met également l'accent sur les incidences de ces obstacles sur la réalisation des objectifs de développement durable et fournit des recommandations détaillées.

9. Les représentants seront également invités à examiner les domaines possibles d'action concertée et de coordination avec les partenaires de développement.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Arménie : Recommandations	ECE/CTCS/2019/4	Décision

**b) Travaux en cours**

10. Les représentants seront informés des préparatifs en cours pour la réalisation d'études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, suite aux demandes présentées par les États membres.

**Point 6****Suite donnée dans les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce**

11. Les représentants des pays dans lesquels des études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux ont été menées informeront le Comité directeur de leurs activités de suivi en cours ou prévues, s'agissant en particulier de l'application des recommandations formulées dans les études.

12. Les représentants seront invités à examiner les domaines possibles d'action concertée et de coordination avec les partenaires de développement.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Suivi des études de pays de la Commission économique pour l'Europe : République de Moldova	ECE/CTCS/2019/5	Décision

**Point 7****Le commerce comme moyen de mise en œuvre du Programme 2030**

13. Le Comité directeur sera informé de l'expérience faite par la Géorgie dans ses efforts pour orienter l'activité commerciale de telle sorte qu'elle facilite la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que de la contribution des recommandations issues de l'étude de la CEE dans ce domaine.

14. Les pays où des études de la CEE ont été entreprises seront invités à examiner les difficultés que pose l'alignement du commerce comme instrument de mise en œuvre et à montrer dans quelle mesure les conclusions et recommandations susmentionnées plaident pour cet alignement.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Le commerce comme moyen d'œuvrer à la réalisation du Programme 2030 : L'expérience de la Géorgie	ECE/CTCS/2019/6	Décision

**C. Suite du débat général****Point 8****Programme de travail****a) Rapports des organes subsidiaires**

15. Chaque organe subsidiaire rendra compte de ses priorités, des activités qu'il a menées à bien et de ses projets ainsi que des décisions devant être examinées par le Comité directeur. Conformément à la nature de ses travaux, le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (figurant dans le document ECE/CTCS/2018/7) est bisannuel. Le groupe de travail fera rapport chaque année sur ses priorités, ses activités achevées et ses plans futurs. Les représentants seront invités à approuver les rapports des organes subsidiaires.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa vingt-huitième session	ECE/CTCS/WP.6/2018/2	Décision
Rapport de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	ECE/CTCS/WP.7/2018/2	Décision
Programme de travail révisé du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2019-2020	ECE/CTCS/2018/7	Décision
Mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	ECE/CTCS/2018/8	Décision

**b) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique**

16. Les représentants seront informés des résultats des activités d'assistance technique de la CEE au Bélarus, au Kazakhstan et au Kirghizistan, achevées en 2018 et évaluées par un évaluateur externe indépendant (<https://www.unece.org/info/open-unece/evaluation-and-audit.html>).

17. Les représentants seront invités à approuver les chapitres du rapport du sous-programme sur le commerce consacrés aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique réalisées depuis la dernière session. Les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées à titre purement informatif.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique	ECE/CTCS/2019/7	Décision

**c) Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations**

18. Les représentants seront informés des activités menées par le CEFACT-ONU qui pourraient présenter un intérêt.

19. Le secrétariat rendra compte de sa collaboration avec d'autres organisations internationales.

20. Des représentants d'autres organisations internationales seront invités à présenter les domaines de collaboration potentiels avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que les activités en cours ou prévues intéressant les délégations.

21. Un débat s'engagera sur les domaines de collaboration potentiels entre le Comité directeur, d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et des organisations internationales.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques sur les travaux de sa vingt-quatrième session plénière	ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/2	Information

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-quatrième session	ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/3	Information
Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations	ECE/CTCS/2019/8	Décision

**d) Besoins et priorités des parties prenantes**

22. Les représentants seront invités à examiner les besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire qui se dégagent notamment des études de la Commission économique pour l'Europe en ce qui concerne l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. L'examen sera axé sur les mesures que peuvent prendre les États membres et la manière dont le sous-programme sur le commerce peut aider à répondre à ces besoins en tirant parti de l'expérience acquise et des activités menées dans les domaines relevant du Comité directeur.

**e) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2019**

23. Les représentants seront informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2018-2019. Les activités du CEFACT-ONU sont présentées à titre purement informatif.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2019	ECE/CTCS/2019/9	Décision

**f) Programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2020**

24. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2020, qui est fondé sur le projet de budget-programme proposé pour 2020 au titre du sous-programme. Les délégations seront invitées à adopter le programme de travail. Les activités du CEFACT-ONU sont présentées à titre purement informatif.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2020	ECE/CTCS/2019/10	Décision

**Point 9**

**Questions diverses**

25. Le Comité directeur approuvera les dates de sa prochaine session.

**Point 10**

**Adoption du rapport**

26. Les participants adopteront le rapport de la cinquième session du SCTCS, contenant les décisions prises à l'issue des délibérations.

### III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Point</i>	<i>Description</i>	
28 mai 2019	10 h 00-10 h 10	1	Adoption de l'ordre du jour	
	10 h 10-10 h 20	2	Élection du Bureau	
		<b>A</b>	<b>Débat général</b>	
	10 h 20-10 h 30	3	Questions découlant des réunions du Comité exécutif de la CEE et des réformes du Secrétaire général	
	10 h 30-10 h 50	4	Amélioration de l'apport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales à la réalisation du Programme 2030	
		<b>B</b>	<b>Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe</b>	
		5	Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	
	10 h 50-13 h 00	a)	Arménie : Conclusions et recommandations	
	15 h 00-16 h 00	b)	Travaux en cours	
	16 h 00-17 h 00	6	Suite donnée dans les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	
	17 h 00-18 h 00	7	Le commerce comme moyen de mise en œuvre du Programme 2030	
	29 mai 2019		<b>C</b>	<b>Suite du débat général</b>
			8	Programme de travail
10 h 00-10 h 40		a)	Rapports des organes subsidiaires	
10 h 40-11 h 00		b)	Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique	
11 h 00-11 h 20		c)	Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations	
11 h 20-11 h 30		d)	Besoins et priorités des parties prenantes	
11 h 30-11 h 40		e)	État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2018-2019	
11 h 40-11 h 50		f)	Programme de travail du sous-programme sur le commerce pour 2020	
11 h 50-12 h 00		9	Questions diverses	
12 h 00-13 h 00		10	Adoption du rapport	